

Que faire avec des prairies très dégradées ?

Christophe Chabalière, conseiller en agronomie

Certaines prairies très dégradées par la sécheresse pourront avoir du mal à redémarrer. Sur-semer dès maintenant du ray-grass (Italien alternatif, hybride) peut permettre de sauvegarder une récolte pour l'automne et le printemps prochain.

Re-semer ou sur-semer ?

La plupart de ces prairies dégradées devront de toute façon être re-semées. La question est de savoir si on les laboure pour un semis classique ou si on les prolonge de quelques mois avec un sur-semis pour assurer un minimum de stock au printemps et reporter leur re-semis à l'année prochaine.

Le choix de la technique dépendra de l'état de la prairie (état des repousses, tassement du sol) mais aussi des possibilités d'assolement ou de rotation pour l'année à venir.

- Pour des prairies totalement grillées, si le sol le permet, il est encore possible de faire un labour et une préparation normale, semer superficiellement (1 cm) et tasser au cultipacker. Pour les terrains superficiels, le labour peut être remplacé par un passage de rotavator. Dans tous les cas, ces re-semis sont à réserver aux prairies temporaires à base de ray-grass hybride. Pour semer, il ne faudra pas en ne dépasser pas fin août - début septembre en montagne et fin septembre pour les altitudes les plus basses. Selon l'altitude, pour des espèces plus pérennes (4-5 ans voire plus) et plus adaptées aux conditions sèches (dactyle, fétuque élevée, luzerne..) mais plus lentes à s'installer, ne pas hésiter à avancer la date de semis (2ème quinzaine d'août) pour permettre à l'espèce choisie d'atteindre un stade suffisamment développé pour résister aux gelées.
- Pour les prairies présentant des repousses irrégulières ou insuffisantes, ou impossibles à travailler parce que le sol est trop sec ou avec trop de cailloux, faire un sur-semis avec du ray-grass d'Italie et/ou hybride à une densité de 25kg/ha. Le sur-semis sera réalisé sur une végétation rase, soit avec un semoir direct à disque ou soit, après un passage de herse à prairie pour faire de la terre fine, à la volée (épandeur à engrais) ou en ligne (semoir à céréale). Dans tous les cas, un passage de rouleau (cultipacker) sera au moins nécessaire même si le semoir est équipé d'un rouleau. Tous les sur-semis doivent impérativement être réalisés avant le 20 septembre, compte-tenu de la concurrence avec l'ancienne prairie et des conditions de germination moins favorables que pour un semis classique.

Dans tous les cas, attention à la profondeur de semis : dans le cas d'un sol soufflé par les dégâts de campagnols, le réglage du matériel doit être précis pour éviter les échecs. Pour les prairies, les graines de graminées et légumineuses doivent être positionnées dans le premier centimètre de sol.

Une fertilisation raisonnée

Seules les jeunes prairies semées après labour peuvent éventuellement recevoir 30 unités d'azote après la levée pour favoriser leur démarrage. Ne pas apporter d'azote pour les prairies sur-semées pour limiter la concurrence avec l'ancienne prairie déjà en place. L'azote sera apporté au printemps prochain.

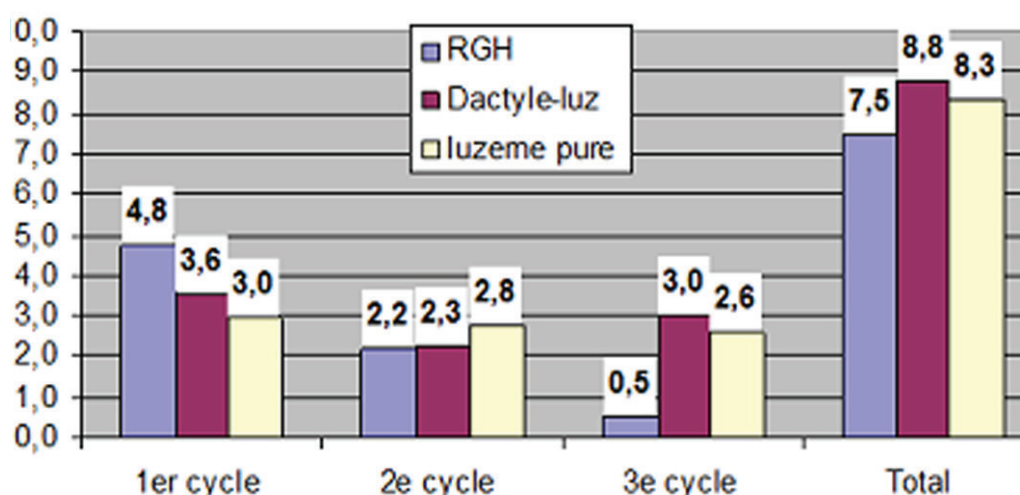
Des prairies plus résistantes à la sécheresse

Météo France nous prédit une fréquence des sécheresses beaucoup plus élevée dans les années à venir. Il est donc important d'observer le comportement des espèces prairiales en situation de pénurie d'eau même s'il n'existe pas de plantes miraculeuses.

C'est dans cet objectif que des collections fourragères sont mises en place par la Chambre d'Agriculture du Cantal en lien avec les GVA.

Les principaux résultats obtenus depuis une dizaine d'années montrent l'intérêt d'implanter des légumineuses en association avec les graminées.

Rendements moyens 2003 - 2004 - Lacapelle del Fraisse - Source : CA 15



Document du 3 août 2015

Pour tous renseignements :

Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139° RI - 15002 Aurillac Cédex

Tél : 04 71 45 55 00 - developpement@cantal.chambagri.fr